

L'IMPRÉRIAL

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

5 FRANCS PAR AN

ABONNEMENTS

5 FRANCS PAR AN

Les lettres non affranchies sont refusées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ANNONCES ET RÉCLAMES

LYON : Agence de publicité V. Fournier
Rue Confort, 14

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS

Rue Sala, 42, à Lyon

ANNONCES ET RÉCLAMES

PARIS : Agence de publicité Havas
Place de la Bourse, 8
Lyon. — Imp. Jervais, rue Sala, 42

1884-1885

La voilà donc enfin entrée dans l'éternité des siècles écoulés, cette année des ruines générales, cette année honteuse qui, du commencement à la fin n'a produit que l'impuissance, le chaos, le désordre dans les esprits, l'immoralité dans le Parlement, l'imbécillité dans la République... prussienne, et la négation absolue, complète, universelle de cette formule audacieuse que cette République a osé s'approprier : la fraternité.

Nous n'entreprendrons pas de dresser son bilan ; il faudrait, pour cela, écrire avec des pincettes, non avec une plume, tant sont lamentablement malpropres, les hommes qui s'y sont révélés de mieux en mieux — de mal en pis, voulons-nous dire, — et les événements qui s'y sont accomplis.

Disons seulement, qu'après avoir, comme toujours, promis au peuple toutes les améliorations morales et matérielles, cette année 1884, la République aidant, l'a mis, dans les grandes villes surtout, dans la nécessité de vivre, à peu près, de la charité publique.

Disons seulement, qu'après avoir, comme toujours, promis le règne de la loi, cette année 1884, comme ses devancières d'ailleurs, a odieusement proclamé le règne de l'arbitraire et du bon plaisir ; nos maîtres s'arrogeant jusqu'au droit de violenter ce qu'il y a de plus sacré en nous : la conscience.

Disons seulement, qu'après avoir promis la disparition du favoritisme, elle a inauguré, ou plutôt non, continué, le népotisme dans ce qu'il a de plus scandaleux et de plus attentatoire à cette autre formule que la République a osé faire sienne : l'Égalité !

Disons enfin, qu'elle a rendu presque vraisemblable, la célèbre boutade de M. Henri Rochefort, qui fait oublier aujourd'hui ses attaques contre l'Empire, par ses attaques contre la République : « Il n'y a plus rien, et personne n'est chargé de l'exécution du présent décret. »

Il n'y a plus rien, en effet ; il n'y a rien qui soit debout ou à sa place, en France, c'est là ce qui saute aux yeux de tous, des républicains comme... des autres, à l'exception naturellement de ceux qui vivent au ratelier gouvernemental.

C'est un singulier phénomène, vraiment, phénomène d'équilibre bien entendu, que celui de cette forme de gouvernement, qui ne se tient debout que parce qu'on ne sait pas, ou plutôt parce qu'on n'a pas voulu, jusqu'ici, savoir ce qu'on mettrait à sa place, et qui, en attendant fait de la France une véritable curée.

Nous comptons bien que l'année qui remplace l'autre, apportera enfin, aux pires aveugles, — ceux qui ne veulent pas voir ; — aux pires sourds, ceux qui ne veulent pas entendre ; — aux pires inintelligents, ceux qui ne veulent pas comprendre — cette conviction qui crève les yeux, les oreilles et les intelligences, qu'il y a pourtant un remède à cet état de choses, remède d'une simplicité élémentaire, et

d'une efficacité souveraine : L'APPEL AU PEUPLE.

Nous nous demandons ce qui, en réalité, a permis à cette conception si claire, si précise, si politique en même temps ; à cette formule qui s'impose à tous, par sa netteté, et qui a pour résultat, dans son emploi, de ne créer ni vainqueurs, ni vaincus, dans le sens ordinaire de ces mots, nous nous demandons, disons-nous, ce qui a permis à la doctrine de l'Appel au peuple de n'avoir pu triompher encore ?

Nous concevons bien que les républicains qui sont au pouvoir, n'en veuillent pas ; mais la masse de la nation, celle qui cherche de toutes parts, un sauveur qui ne vient pas, parce qu'il ne peut venir sans être appelé, n'a pas les mêmes raisons et elle ne saurait avoir la plus petite répugnance, à s'emparer enfin du pouvoir constituant, en se passant de la chinoiserie des intermédiaires, sénateurs ou députés, pour constituer enfin le Pouvoir, le vrai Pouvoir, fort et indépendant de toute coterie, parce qu'il ne devrait son avènement qu'à la volonté directement manifestée du plus grand nombre !

Il nous faut y réfléchir beaucoup et bien, car le moment est proche où il va falloir prendre de viriles résolutions, si on veut sortir du bourbier actuel.

Il ne s'agit plus de préférences personnelles pour telle ou telle candidature législative ; il ne s'agit plus de se laisser leurrer par des programmes pompeux et vides, plus vite oubliés qu'ils ne sont écrits ; il ne s'agit plus d'ambitions à satisfaire — sur notre dos — et de dupes à subir, de la part des farceurs de tout accabit, qui promettent, comme l'on dit vulgairement, plus de beurre que de pain et qui... gardent tout le beurre pour eux ; il ne s'agit plus — et nous insistons particulièrement à cet égard — d'attendre une impulsion quelconque de la part de quelques personnalités en vue, ayant retourné leur veste *in petto* et qui, après avoir crié bien haut : vive l'Empereur ! sont prêts à crier tout bas, (car c'est encore trop tôt) vive le Roi !

quitte, s'il le faut, à remettre leur veste à l'endroit, si les événements le rendent nécessaire.

Non ! tout cela est enfantin, tout cela est oiseux, tout cela est byzantin. C'est au peuple, désormais, au peuple seul à savoir et à dire hautement ce qu'il préfère, ce qu'il veut.

Pour cela, il n'est point nécessaire d'être un grand clerc, ni de faire des abstractions ou des quintessences : il suffit d'exiger de tout candidat, aux élections prochaines, cet engagement formel, de demander immédiatement que le peuple soit consulté *directement* par la voie du plébiscite, sur la forme définitive de son gouvernement.

Toutes les habiletés, toutes les finesse parlementaires, toutes les roueries opportunistes, viendront se briser devant cette consultation grandiose que tout un peuple se donnera à lui-même.

Il n'y a pas d'objection possible à essayer, de quelque part qu'elle vienne.

Les républicains qui croient que la République est au-dessus du suf-

frage universel sont des farceurs ; il n'y a rien au-dessus du droit. D'ailleurs s'ils sont si sûrs qu'ils le disent d'avoir la majorité dans le pays, que craignent-ils d'un plébiscite ?

Les royalistes ne peuvent pas espérer leur triomphe, ils le savent bien, sans la volonté du peuple ; 1830 et 1848 sont des souvenirs pleins d'enseignements pour eux... et pour nous ; il n'y aura désormais, nous l'avons dit cent fois, ni droit républicain, ni droit royaliste, ni droit impérialiste, tant que le peuple n'aura pas parlé *directement*.

Et quant aux impérialistes — en dehors de ceux qui crient tour à tour vive le Roi et vive la ligue, et qui, après avoir dû ce qu'ils sont, à l'Empire, le méconnaissance lâchement aujourd'hui, — quand aux impérialistes, cette solution du plébiscite, ils l'appellent, ils la réclament depuis trop longtemps, pour que les obstacles viennent de leur côté.

Aussi, après avoir payé à l'année honteuse qui s'enfuit, le tribut de mépris qu'elle mérite et qu'elle emporte avec elle, accueillons-nous avec une entière et inaltérable confiance, dans les destinées de la patrie, celle qui commence.

Que le peuple fasse entendre sa grande voix lors des élections qui auront lieu dans le courant de 1885 ; qu'il ne se préoccupe, dans le choix de ses candidats, que d'une chose : de leur ferme volonté d'exiger constitutionnellement, le plébiscite, l'appel direct à la nation.

Et nous verrons alors, comme par enchantement, se taire toutes les dissidences, et sortir de ce verdict populaire, l'ordre, l'autorité, l'honnêteté, le respect des droits légitimes et des croyances religieuses, et l'expulsion honteuse de cette bande de malfaiteurs qui traite depuis si longtemps la France en pays conquis.

Voilà ce que nous demandons à l'année qui commence, voilà ce que nous espérons de la volonté et de l'énergie nationale, pour 1885.

L.

Caisses Républicaines

CAISSES CONSERVATRICES

Au moment où le gouvernement entre en campagne pour préparer les élections législatives et assurer un succès que nous considérons pourtant comme éventuel, nous engageons nos amis à méditer sérieusement l'article suivant que nous empruntons à notre confrère la *Patrie*.

Il résume toutes nos invitations, toutes les sollicitations que nous ne cessons d'adresser à nos amis, à tous les conservateurs de notre région.

Contre la ligue des républicains, opposons la ligue des conservateurs ; qu'ils sortent de leur apathie, qu'ils brisent avec l'indifférence et plus encore avec une parcimonie ridicule ; l'argent est toujours le nerf de la guerre, et s'il veulent vaincre, il leur faut payer de leur personne et de leur bourse.

C'est un combat à armes inégales qui se prépare, et si les conservateurs veulent y mettre beaucoup du leur, la victoire est à eux, et cette

victoire vaut la peine de payer un peu les frais de la guerre.

*

L'activité que le parti républicain et particulièrement la faction opportuniste déploie, en vue des élections, est vraiment fébrile. Achats de journaux, organisation d'agences et de comités, envoi de correspondances politiques, aucun des moyens les plus coûteux de la propagande des idées et de l'organisation des influences n'est négligé. On annonce, entre autres innovations, l'établissement d'une sorte de syndicat des grands journaux républicains de province, qui centraliserait les communications à recevoir et à répandre et serait assurément fort puissant pour créer dans les départements une sorte de courant d'opinion, factice mais presque irrésistible, au profit des sénateurs et des députés ministériels.

Ce mouvement, cette agitation, ces sacrifices sont à la fois de nature à rassurer les conservateurs et à les instruire.

Si les républicains étaient, en effet, aussi sûrs du triomphe que les plus en vue parmi leurs chefs le veulent prétendre ; si ce qu'ils appellent la réaction et qui n'est aujourd'hui que l'union de toutes les hautes influences sociales dans une visée d'émancipation était frappé d'un irrémédiable discrédit auprès des populations, comme ils l'affirment, ils ne prendraient point les précautions que l'on signale ; ils se contenteraient de laisser aux préfets, aux sous-préfets, à l'armée disciplinée et terrorisée des fonctionnaires le soin de préparer et de conduire les élections. A côté de tous les formidables moyens de pression dont ils disposent, ils ne chercheraient point à organiser de nouveaux centres d'action. Telles sont les considérations qui doivent inspirer aux conservateurs une ferme confiance dans l'issue des prochaines luttes électorales. Celles qui sont de nature à les faire réfléchir et à les instruire sont d'un autre ordre.

Il serait, pour eux, important de remarquer que pour acheter ou pour assumer les républicains le font, et ce, à tout prix, à toute dépense ; pour valoir aux frais matériels de l'organisation d'une multitude de comités qui couvrent la France d'un réseau d'intrigues, de dénominations et d'influences occultes, il faut que le parti dominant dispose de sommes énormes. On a les fonds secrets, sans doute, et la disposition du budget qui permet de faire des promesses. Mais qu'est-ce que cela pour subventionner tant d'entreprises, pour salarier tant de dévouements intéressés et souvent faméliques ? Les deux millions de fonds secrets du ministère de l'intérieur sont, d'ailleurs, toujours dépensés d'avance. C'est d'une autre source que vient la masse d'argent qui entretient le zèle des serviteurs de la faction. Elle vient des contributions volontaires, des sacrifices personnels que les particuliers, qui sont intéressés, à un titre quelconque, au maintien de l'état de choses actuel, consentent avec un empressement, avec une spontanéité qui ne se démentent jamais.

S'agit-il d'acquiescer tel journal qui, quoique sans lecteurs, quoique dénué de tout crédit, peut devenir un instrument de propagande dans les couches infimes de la bourgeoisie, les opportunistes n'ont qu'à faire un signe : des centaines de mille francs affluent dans leur caisse ; la dépense ne compte pour rien, on ne regarde qu'au résultat. Le fait s'est vu récemment. Il s'est produit et reproduit vingt fois, à notre connaissance, depuis quelques années.

Pourtant, si quelques-uns des personnalités du parti dominant possèdent des fortunes considérables, la plupart, du reste, récentes et encore mal affermies, que sont ces fortunes auprès des grandes situations héréditaires des hommes considérables du parti conservateur, situations fondées pour la plupart sur la possession du sol ou de la prépondérance financière et commerciale ? Si les conservateurs voulaient s'imposer le quart des sacrifices que les républicains font dans une vue de propagande antisociale, les sommes ainsi recueillies suffiraient à assurer tous les cantons les plus reculés et dans les milieux mêmes les plus hostiles à la défense des véritables intérêts de la nation. Nous ne verrions point des journaux de province disparaître parce qu'il leur manque quelques billets de mille francs pour soutenir la concurrence acharnée que leur fait la presse disciplinée, et la guerre que poursuivent contre eux les influences préfectorales.

Nous le disons librement, parce que nous le sentons vivement : à considérer la conduite des opportunistes et à la rapprocher de la leur, les conservateurs ont sujet, à cet égard, d'éprouver quelque honte.

Et quoi ! les intérêts sociaux les plus sacrés, la cause du patriotisme et de la

liberté, tout cela succomberait faute d'argent ! Lorsque la question du gouvernement, lorsque la question du salut social se posent d'une façon décisive, les personnalités qui peuvent aider à la résoudre dans les sens de leurs préférences et de leurs intérêts reculeraient devant la dépense de quelques gros sous ! Ce serait véritablement déshonorant et cela justifierait l'anathème que les républicains et socialistes jettent à la face des classes dirigeantes.

Nous aimons à croire qu'il n'y a, dans cette apathie des conservateurs, constatée par tous les esprits avisés, à Paris et en province, que de l'ignorance et non du calcul, que de l'indifférence et non de l'égoïsme.

A l'œuvre donc ! Que les comités s'organisent, que les caisses s'ouvrent, que les moyens de propagande se généralisent. Il s'agit de sauver l'ordre social, la patrie, la liberté !

(La Patrie).

Bilan politique de l'année 1884

D'après les différentes évolutions subies par la République depuis l'élection de M. Grévy, il était facile de prévoir que selon la prophétie de M. Thiers, elle ferait une étape dans l'imbécillité, peut être une autre dans le sang, mais à coup sûr, que sa dernière marche en avant aboutirait au radicalisme gouvernemental.

Depuis quinze années nous avons vu coller au front du gouvernement qui devait le moins nous diviser plusieurs étiquettes.

Le temps, moins que la sottise des uns, l'incurie des autres, les fautes accumulées par les différents ministères qui se sont succédés et surtout par l'imprévoyance et la négligence néfastes du parti conservateur les a effacées les unes après les autres.

Nous avons eu la République modérée avec Thiers, conservatrice avec Mac-Mahon, la République opportuniste avec M. Grévy et nous entrons maintenant dans la République radicale avec M. Ferry et sans M. Grévy qui disparaît peu à peu derrière les décors des comédies parlementaires.

C'est l'opportunisme qui a hâté la décomposition morale et la désorganisation financière du pays.

Il nous conduit, par son incapacité à gouverner honnêtement, à la révolution et à l'anarchie.

Quand les opportunistes ont pris le pouvoir, l'équilibre en tout subsistait.

Le budget se bouclait sans avoir recours à des procédés fâcheux qui troublaient le système économique, qui jettent l'inquiétude dans les affaires et compromettent l'avenir financier du pays.

Le Sénat non encore battu en brèche, par sa faute, par les ennemis d'un contrôle nécessaire et constitutionnel, pouvait servir de rempart à la révolution, par son pouvoir pondérateur et son honnêteté politique et parlementaire.

Enfin, le président de la République, gouvernait et ses décisions souveraines avaient un certain poids pour contrebalancer le mouvement révolutionnaire imprimé par les votes démagogiques de la Chambre des députés, ou pour arrêter le ministère dans ses actes d'intolérance révoltante.

En sept années, l'opportunisme au pouvoir a gaspillé à tel point nos finances que le trésor est épuisé, qu'il faut recourir à des emprunts incessants que l'on déguise pour ne pas inquiéter l'épargne et les revenus français.

Et depuis quelques années le déficit est dans un état permanent, puisque le manque de confiance, les dépenses excessives qu'il est impossible de diminuer, créent un nouveau gouffre à côté de celui qui est fallacieusement comblé.

Le présent est désastreux et l'avenir ne peut être considéré sans un effroi bien légitime.

Pour combler la mesure de la dilapidation de tous les intérêts politiques et religieux de la France, l'opportunisme se sert du concordat comme d'une arme à deux tranchants.

D'une main il semble soutenir la religion, quand elle sert sa cause, de l'autre il la frappe si elle s'oppose à l'exécution de ses rancunes et de ses persécutions.

C'est la guerre officielle déchaînée contre des millions de catholiques rendus impuissants ; et le cri de guerre est, sus aux catholiques et paix aux librepenseurs.

L'institution du Sénat frappée à mort, s'ensevelit peu à peu dans le cloaque républicain.

Il n'existera plus qu'en nom et non en fait.

Quant au président de la République, il a jugé lui-même que la présidence était inutile, et s'il tient de ses mains seniles, une plume esclave des arrêtés

de ses ministres, il ne sait plus s'en servir que pour le mal, quand il pouvait avec une plus ferme volonté, servir la cause du bien.

L'opportuniste a donc ainsi détruit tout ce qui restait debout, de nos puissances et anciennes institutions.

Le radicalisme le bat déjà en brèche et sera bientôt maître de la place.

Ses revendications se manifestent ouvertement.

Le Sénat disparaîtra.

L'Eglise et l'Etat seront séparés.

La magistrature sera élective.

Le peuple sera armé.

Le suffrage universel sera appliqué en tout et partout.

Le débordement des passions subversives, n'aura plus de frein.

Nous marchons à une nouvelle convention et à la commune légale, qui seront sans pouvoir contre une anarchie inévitable.

Un seul moyen, une seule chose peuvent enrayer le mouvement révolutionnaire qui ose lever la tête.

C'est l'union sincère de ceux qui veulent le salut de la France et qui s'engageront sous le drapeau commun de la préservation sociale.

C'est le souhait que nous adressons à tous nos amis politiques, à tous nos lecteurs, en saluant l'année 1885.

X. B.

INFORMATIONS

Après avoir passé vingt-quatre heures seulement à Moncalieri, le Prince Napoléon est parti pour Rome avec le comte Louis. Il a été reçu à la gare par le comte Primoli.

On annonce que le prince Napoléon a résolu de ne pas prolonger son séjour à Rome, mais de partir pour Naples aussitôt après avoir fait une visite officielle au roi d'Italie.

Une dépêche de Krasnoïe Znaïmko annonce la triste nouvelle de la mort à Alexandroff, du jeune prince Charles Murat, fils du prince et de la princesse Louis Murat.

Le prince Charles avait à peine neuf ans. Il a succombé à une angine diphtérique.

On annonce pour le 11 janvier, à Lyon, un banquet offert à M. Paul Bert, et l'on affirme que le député de l'Yonne qui semble se séparer quelque peu, depuis un certain temps, de ses amis de l'Union républicaine, pourrait bien accentuer encore son attitude dans le discours politique qu'il va prononcer.

Il est dit que les républicains ne feront pas une loi qui ne soit une charge de plus pour le Trésor.

C'est ainsi que la loi nouvelle sur les délégués sénatoriaux va grever le budget d'une dépense nouvelle.

En effet, les délégués sénatoriaux des conseils municipaux reçoivent une indemnité pour leur voyage au chef-lieu, le jour du vote. Cette indemnité est proportionnelle à la distance parcourue par le délégué pour venir de sa commune au chef-lieu du département.

Les départements convoqués le 25 janvier avaient, à raison d'un délégué par commune, un nombre total de délégués de 17.217. Ce nombre est doublé par le fait de la nouvelle loi : il est de 33.880.

La dépense va donc suivre la même progression. Il faudra environ 700.000 fr. au lieu de 350.000 fr. pour payer l'indemnité des délégués.

M. Edouard Lebey, directeur de l'agence Havas, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1877, est nommé officier pour services exceptionnels.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de se trouver en relations avec M. Edouard Lebey ont pu apprécier sa distinction personnelle, ainsi que son esprit ferme et droit ; il jouit, en effet, et très justement, de la sympathie générale. Ce n'est pas malheureusement pour ses qualités qu'il a été élevé si vite au grade supérieur, mais bien pour les services exceptionnels que l'agence qu'il dirige a rendus et doit continuer de rendre au gouvernement de la République : aussi les journaux conservateurs ne doivent-ils accepter qu'avec réserve tout ce qui concerne la politique intérieure.

La crise agricole et commerciale. — L'infortuné M. Pouyer-Quertier, continue dans les diverses parties du pays, l'énergique campagne qu'il a entreprise pour l'établissement de tarifs de douane protecteurs. Hier encore, à Gisors, sur la demande d'un grand nombre d'agriculteurs de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de l'Oise et de Seine-et-Oise, il a prononcé un grand discours. Discours, comme les précédents, pleins de

brio, de mouvement, d'humour, étincelant de mots heureux, bourrés de faits, de chiffres et de preuves.

M. Pouyer-Quertier a notamment démontré, documents irrécusables à l'appui, que, bien réellement, notre agriculture paie, chaque année, l'énorme somme de 950 millions d'impôts.

Il a aussi fait justice de ce paradoxe qui consiste à prétendre qu'elle peut suffire à toutes ses charges en appliquant les méthodes scientifiques de culture. Fadaïses et mystifications que tous ces grands mots. L'agriculture anglaise a voulu les expérimenter, ces nouveaux systèmes. Ils n'ont servi qu'à la ruiner plus vite.

Le gouvernement a voulu éviter à tout prix le vote des douzièmes provisoires, sachant quel discrédit jetterait sur lui cette mesure, qui eût démontré son incurie et son désordre; mais, si nous n'avons pas le mot, nous avons la chose, et la chose considérablement aggravée. Le gouvernement a pu éviter de réclamer des douzièmes provisoires, soit, et il doit être bien fier de ce résultat, mais il n'en est pas moins vrai que le budget n'est pas voté. Il lui a donc fallu recourir à un expédient — et que expédient !

Il demande une provision. Pour faire marcher les affaires du pays pendant le premier trimestre 1885, il réclame un crédit de un milliard trente-deux millions neuf cent seize mille francs.

Multiplicons cette somme par quatre trimestres, et nous arrivons à ce joli total : 4.131.664.000 francs.

Cela nous fait un budget de plus de 4 milliards.

Il faut au gouvernement un milliard par trimestre pour joindre les deux bouts.

Il n'est pas dégoûté !

Maintenant que le vote des douzièmes provisoires constitue un précédent, il faut s'attendre à le voir ériger en système.

En accusant le Parlement aux derniers confins de l'année pour voter le budget, on l'empêche, pressé qu'il est par le temps, de connivence avec une majorité servile, d'examiner les chapitres, de passer au crible les dépenses, on le met en demeure de bacier sa besogne, et en fin de compte, de dissimuler les déficits.

Quand le gouvernement priera le Sénat de continuer le vote du budget, il aura donc dépensé pour le premier trimestre un milliard. Il faudra lui donner ce qu'il demandera pour les autres trimestres.

Il en arrivera à ne plus même soumettre le budget aux Chambres.

A quoi bon ?

Elles voteront des recettes : pour les dépenses, le gouvernement s'en chargera.

Ce système sera bien plus simple. Est-ce que la France a besoin de savoir ce qu'elle dépense ? C'est bien assez qu'on lui dise ce qu'elle paie.

D'ailleurs, elle aime tant la République, qu'elle ne paiera jamais trop cher le bonheur de l'avoir.

LE PAIN DE L'OUVRIER

Sous ce titre, M. E. Lecouteux étudie, dans le *Journal d'agriculture pratique*, l'influence que pourrait avoir sur le prix du pain le relèvement des droits de douane sur le blé.

Le prix du pain augmenterait-il par le relèvement des droits d'entrée sur le blé ?

Telle est la question que le gouvernement retourne sur toutes ses faces. Il hésite. Il ne voudrait désaffectionner ni populations urbaines, habituées à regarder la douane comme une bienfaitrice quand elle protège les produits fabriqués et comme une ennemie quand elle frappe les blés étrangers, ni les populations rurales qui se désolent de souffrir sans se plaindre, sans s'organiser, sans protester auprès des ministres, sénateurs et députés, contre le régime

d'inégalité qui pèse sur le travail des champs.

On parle d'un droit de 3 à 5 francs par quintal de blé importé en France. Soit donc un droit de 3 à 5 centimes par kilog. de blé, ce qui ferait 3 à 5 centimes par kilog. de pain, puisqu'en moyenne 1 kilog. de blé donne 1 kilog. de pain.

Admettons que, par jour, un adulte consomme 1 kilog. de pain. Ce serait, à supposer qu'un droit de 3 à 5 francs par quintal de blé fût renchérit cette denrée de 3 à 5 francs, un supplément de 3 à 5 centimes pour le pain quotidien de chaque adulte.

Eh bien ! il ne serait pas difficile de trouver, pour les populations ouvrières des villes, de larges compensations à ce supplément de dépense alimentaire. A Paris, et dans les villes à octroi, il y a de fortes réductions à faire sur les droits municipaux d'entrée qui frappent la viande de boucherie. Il est même très surprenant que l'on se récrie si fort contre les droits de 25 francs que le ministre demande d'établir sur les bœufs étrangers, alors que la ville de Paris percevait un droit d'octroi de 53 francs. C'est l'histoire de la poutre qu'on ne voit pas dans son œil et de la paille qu'on voit dans l'œil d'autrui. Le commerce de la boulangerie et de la boucherie n'a pas donné tout ce qu'on attendait de la liberté. Entre le prix de la viande et du blé vendu par l'agriculture et le prix de la viande et du pain payé par les consommateurs, il y a un écart dont il devient urgent de rechercher les causes. Et puis, une chose surtout contribuerait à compenser la hausse, très problématique d'ailleurs, du prix du pain, ce serait une meilleure situation générale des affaires qui permettrait à l'industrie de mieux vendre à l'agriculture qui, en retour, achèterait davantage à l'industrie. Nous mettons trop souvent la charrue devant les bœufs. Ce n'est pas du pain que les ouvriers laborieux demandent, c'est un travail régulier, c'est l'absence de chômage. Qu'il y ait du travail, il y aura du pain.

On peut raisonner de même pour l'ouvrier des champs. C'est une triste politique, une politique irritante que celle qui consiste à opposer fermiers à ouvriers, et à dire à ces derniers que les maîtres voudraient les tenir par la charité du pain. Révolutionnaires et pêcheurs en eau trouble seraient ceux-là qui tiendraient ce langage. Il y a mieux à faire pour les ouvriers des champs, c'est de payer de sa personne dans la vie rurale, c'est d'y placer sa fortune, c'est d'accroître les cultures de haute main d'œuvre. Je ne sache pas que plus éloquentes réponses puisse être faite par ceux qui ont planté leur tente sur le champ de bataille de l'agriculture à ceux qui sement la division entre fermiers propriétaires et ouvriers. Développer le travail au village, voilà une des belles missions à remplir, voilà l'un des meilleurs remèdes contre nos crises économiques, voilà ce qu'il faut opposer à la cherté du pain, cherté dont on fait un spectre, mais cherté qui se produit à tout prendre au pire, par quelques centimes sur le pain, largement compensés par des francs pour les travailleurs délivrés du chômage. Le chômage rural est terrible. Il serait la pire des misères qui se répèreraient dans nos villes déjà cruellement éprouvées, et d'où, chose inattendue, s'échappent des demandes d'aggravation du régime protecteur. (Gazette agricole).

MANIFESTE DES DROITES

Paris, 31 décembre. La réunion des droites du Sénat vient d'adresser le manifeste suivant aux électeurs sénatoriaux :

Electeurs sénatoriaux, Vous êtes appelés à renouveler le mandat de vos représentants au Sénat.

Jamais ce devoir ne s'est imposé à vos consciences dans une situation plus grave.

Il s'agit de savoir si vous consentirez à prêter votre appui, ou si vous voudrez mettre un terme à une politique qui, après avoir méconnu les droits les plus sacrés, en est arrivée aujourd'hui à menacer tous les intérêts.

Sous prétexte d'assurer la liberté de conscience, cette politique poursuit, vous le savez, contre la religion de la France, une guerre systématique, dépourvue à la fois de franchise et de loyauté. Elle a banni de nos écoles, même le nom de Dieu; elle menace aujourd'hui de fermer vos églises. Des réductions successives et vexatoires du budget des cultes annoncent et préparent sa complète suppression. Un pas de plus dans cette voie, et l'Etat, définitivement séparé de l'Eglise, le prêtre, privé de sa subsistance et chassé de sa demeure, ne sera plus là, dans vos campagnes, pour bénir vos enfants et assister le mourant à sa dernière heure.

Sous prétexte de réformer la magistrature, cette politique a porté atteinte à son inamovibilité, seule garantie des justiciables. Des exclusions systématiques ont arraché de leur siège des juges entourés de la considération publique, et la nature des choix qu'ils ont remplacés enlève à la justice le caractère d'impartialité qui seul peut assurer l'autorité morale de ses arrêts.

Les charges, généreusement acceptées, courageusement supportées par le pays après nos malheurs, avaient ramené l'ordre et même la prospérité dans nos finances. Des dépenses exagérées, sans mesure et sans profit, ont fait perdre tout le fruit de ses sacrifices. En moins de six ans, trois milliards d'emprunt, ajoutés à notre dette publique, en ont fait la plus lourde de l'Europe. Plus de cinq cents millions sont venus accroître nos charges annuelles. Le budget de l'exercice courant se solde par un déficit de deux cents millions, et une insuffisance pareille est déjà prévue pour celui qui va s'ouvrir. Si un frein n'est apporté à ces prodigalités insensées, de nouveaux emprunts sont indispensables pour acquiescer des engagements téméraires, et rendent nécessaire aussi la création de nouveaux impôts, déjà annoncée par une parole échappée à l'imprudence d'un ministre.

Sous le poids de ces charges énormes, l'industrie languit et l'agriculture voit s'accroître tous les jours les souffrances aiguës causées par une crise d'une intensité sans exemple. Les mesures que le gouvernement promet toujours pour lui venir en aide se font attendre, et aucune n'est encore réalisée.

Après les désastres d'une guerre sanglante, la France demandait avant tout la paix pour rassembler et refaire ses forces épuisées. On l'a engagée, sans la prévenir; dans une série d'expéditions stériles et meurtrières. Il ne s'est plus agi seulement d'assurer le respect du nom de la France, dans les contrées qu'ombrageait déjà son drapeau, mais de lui imposer la loi. On a voulu lui imposer la loi, et de la loi on n'a rien appris à la bête. Ce sont de véritables conquêtes qu'on a entreprises tout à la fois à Tunis, à Madagascar, au Tonkin et au Congo. Par suite de ces fantaisies tumultueuses, nous soutenons aujourd'hui contre la Chine une guerre commencée sans prudence, poursuivie sans vigueur et dont nul ne peut prévoir le terme. Le moment n'est pas loin où, pour continuer cette lutte ruineuse, il faudra compromettre la mobilisation de notre armée, en envoyant dans ces régions lointaines une partie du contingent que le service obligatoire enlève chaque année à nos campagnes.

L'opinion publique s'élève devant ces conséquences éclatantes de tant de fautes accumulées. Craignant sans doute que ces événements généraux ne se fissent jour dans le prochain renouvellement sénatorial, le gouvernement n'a rien épargné pour altérer la sincérité de cette épreuve.

C'est à la veille même de l'élection qu'une loi, discutée et votée d'urgence, dans le dessein avoué d'en modifier le résultat, est venue changer le principe même de l'organisation du Sénat. Une répartition nouvelle des députés à élire a été faite entre les conseils municipaux, en dehors de toute règle de proportion, uniquement calculée en vue des chances d'un succès électoral. C'est ce que n'ont pas craint de signaler au pays des amis dévoués des institutions actuelles, en flétrissant cette procédure du nom d'expédient et de manœuvre. Loin de repousser cette allégation, un ministre n'a pas fait difficulté d'annoncer à la tribune qu'il attendait avec confiance, de ce qu'il a appelé sa *méthode électoral*, une manifestation favorable à la politique dont il est l'organe.

La minorité conservatrice du Sénat n'a point failli au devoir de protester contre ces artifices, et plutôt que de se y laisser enfermer, beaucoup d'entre ses membres n'ont point hésité à la grande et loyale épreuve du suffrage universel. Ils pourraient aujourd'hui se refuser à une lutte qu'on s'est efforcé de rendre si inégale et attendre le jugement du pays.

Leurs amis leur ont demandé et les remercient de ne pas désertier le combat. Nous avons confiance, en effet, que, quelles que soient les combinaisons que le gouvernement s'est complu à faire — et qu'il a pris même soin de remanier à plusieurs reprises — ses calculs seront trompés. S'il a cru pouvoir par là amener au scrutin des électeurs complaisants, dociles à l'action administrative et disposés à s'aveugler sur ses fautes, il a fait à ces électeurs nouveaux une injure imméritée qui sera déjouée par leur indépendance et leur patriotisme.

C'est en faisant appel à ces sentiments patriotiques, justement alarmés sur l'avenir du pays, que les sénateurs conservateurs sortants se présentent dans l'arène électorale. Là même où leur voix rencontrerait le moins d'écho, et où le gouvernement recueillerait des dispositions spécialement prises contre eux, le succès qu'il en attend, leur protestation demeurerait comme une réclamation faite au nom de la justice et de l'intérêt public, dont l'opinion sincère du pays leur saura gré et dont l'avenir leur tiendra compte.

Les Droites du Sénat.

SEMAINE LYONNAISE

La soirée du 31 décembre au cirque

Rancy. — M. le préfet du Rhône avait bien voulu inaugurer la soirée par un envoi de quarante francs qui a formé le premier acompte d'une recette fructueuse dont nous donnons ci-dessous le montant et les détails.

Nous joignons à tous nos confrères pour remercier M. Rancy de sa bienveillante initiative et tout son personnel, qui par son entrain et son humour, a donné à cette fête, où la charité était solidaire du plaisir des yeux et des oreilles, un éclat inaccoutumé.

Avant la fin de la représentation, M. Jandin, président du comité de direction des fourneaux alimentaires s'est rendu accompagné des représentants de la presse dans le bureau de M. Rancy pour le remercier au nom des deux comités de l'abandon généreux qu'il faisait de la recette brute pour contribuer au succès de l'œuvre créée par les journaux lyonnais.

Il nous a annoncé que cette brillante soirée ne serait pas la dernière.

Nous avons pris une bonne note de sa promesse qui réjouira sans aucun doute tous nos confrères absents à ce moment.

Nous remercions tout particulièrement

M. Lerche, le clown excentrique, qui a interrompu le cours de son voyage à Londres où il est engagé à Cowen-Garden pour contribuer généreusement par son talent et son désintéressement à notre œuvre de charité. Il n'a pas été la moindre attraction de la soirée et nous regrettons que M. Rancy n'ait pu plus longtemps l'attacher à nos rivages. Malgré la veille du jour de l'an, une assistance nombreuse s'était rendue à la fête donnée par M. Rancy en faveur des fourneaux alimentaires. Beaucoup de monde, surtout dans les loges.

Voici le détail de la recette :

Recette brute.....	1 458 50
Reçu de M. le Préfet.....	40 »
Abandon par le service des pompiers de leur solde.....	6 »
Vente des programmes (abandon par Madame Rancy).....	30 80
Total.....	1.535 30

Nous remercions encore M. et Mme Rancy et leurs artistes, et en voyant cette somme garnir le trésor des pauvres nous espérons que ce noble exemple ne restera pas sans imitateurs.

Le jour de l'an s'est passé aussi froidement que le temps.

A sept heures du soir nos grandes artères n'étaient pas plus animées qu'un jour de semaine.

Nous ne demanderons pas à nos amis de comparer les premiers de l'an sous la République avec le 1^{er} janvier sous l'Empire.

Leur jugement est fait depuis longtemps. Mais nous demanderons aux républicains de l'an 1885 de regarder en arrière et d'être impartiaux dans cette unique circonstance. Ce n'est pas beaucoup leur demander pour les forcer d'avouer que la République est un gouvernement de ruines, de misère et de malheur.

On s'attend dans le courant du mois à des demandes nombreuses de faillites.

Nous formulons le vœu que dans l'intérêt de ce qui surnage d'affaires au milieu d'un océan de malaise et de crise, notre nouveau tribunal de commerce continue à placer sur le terrain de la conciliation et de la patience les graves intérêts qui vont être confiés à sa sagacité et à son impartialité.

M. le Gallais, colonel-commandant la 14^e légion de gendarmerie est promu au grade de commandeur de la légion d'honneur.

Nous nous joignons à nos confrères pour lui offrir nos respectueuses félicitations.

Parmi les colonels promus généraux de brigade nous avons lu avec satisfaction le nom de M. Caffarel, ancien chef d'état-major de la 28^e division d'infanterie à Lyon, le général Caffarel est un de nos compatriotes, son père, ancien magistrat, était juge au tribunal civil de Vienne.

Sa famille habite Lyon.

Après la mort du général Clerc qui fut tué pendant la campagne d'Italie et dont il était l'aide de camp, il fut nommé officier d'ordonnance de Napoléon III.

On parle beaucoup de M. Thiers, conseiller général, ancien capitaine du génie et non de génie pour occuper le poste de directeur de la voirie municipale.

Ce sera le Thiers état dans tous ses états.

Douze mille francs de traitement sont tout l'objectif de ce postulant désintéressé.

Il donnera sa démission de conseiller général, ce qui fera l'affaire du comité central qui procède par voie d'avancement, quand il s'agit d'honneurs républicains à rendre à un zélé ou plutôt à un affamé.

La nouvelle que nous donnions de la nomination de M. Thiers au poste de directeur de la voirie mérite encore confirmation; il paraît que M. Thiers, sur le conseil de sa moitié refuserait l'emploi, par crainte du quart d'heure de Rabelais, que suscite inopinément la conduite capricieuse de M. le Maire.

Reunion du barreau. — Mardi a eu lieu dans les salons de Casati, la réunion traditionnelle du barreau pour l'échange des vœux du nouvel an.

M. le baron Chaurand, doyen des avocats présents, dans une allocution pleine de cœur et d'élévation a félicité le nouveau bâtonnier, M^r Vachon. Celui-ci a répondu par un discours très applaudi.

Cette fête charmante par son entrain s'est prolongée fort avant dans la nuit.

Mont-de-Piété de Lyon. — Le Conseil d'administration du Mont-de-Piété de Lyon a l'honneur de porter à la connaissance du public, que du 1^{er} janvier au 31 décembre 1885, il ne sera perçu que 6 0/0 d'intérêts sur les prêts de 2 à 10 francs qui seront dégragés, renouvelés ou vendus.

Elections au Tribunal de Commerce de Lyon. — Résultats complets.

Voici les résultats complets et définitifs des élections consulaires qui ont eu lieu dans le département du Rhône :

PRÉSIDENT	
Jandin.....	1887
Bulletins blancs.....	41
JUGES TITULAIRES	
Fauché.....	1846
Penet.....	1846
Favre.....	1843
Troutet.....	1841
Paule.....	1838
Bellisen.....	1838
Roussel.....	1838
Marthein.....	1833
Robin.....	1822
Pila.....	1822
Bulletins divers.....	69
JUGES SUPPLÉANTS	
Conturier.....	1814
Faye.....	1703
Foyel-Mouton.....	1698
Lemonon.....	1695
Gaudin.....	1664
Gauthier.....	1659
Vuillet.....	1521
Vuillet.....	308
Picard.....	147
Thévenin.....	147
Bouff.....	141
Delcœur.....	141
Braynet.....	33
Bulletins divers.....	113

La statue de Jussieu. — Le jury chargé de l'examen des modèles de la deuxième épreuve des projets de statue à élever à la mémoire de Bernard de Jussieu, s'est réuni le samedi 27 décembre 1884, au palais du commerce, salle des réunions industrielles. Voici le résultat des délibérations qui ont été prises :

A la majorité, le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner de premier prix.

2^e prix (1.500 fr.) au modèle présenté par M. Aubert.

3^e prix (1.000 fr.) au modèle présenté par M. Fontan.

4^e prix (500 fr.) au modèle présenté par M. Textor.

Conformément à l'article 1^{er} du programme, une exposition publique sera organisée sous le patronage de la ville de Lyon, à l'occasion de l'examen du jury, aux dates suivantes : du 1^{er} au 15 janvier 1885, au palais du commerce; salle des réunions industrielles, de 11 heures du matin à 3 heures du soir.

Les timbres de quittances. — Beaucoup de négociants croient satisfait à la loi sur le timbre en ajoutant aux acquits donnés par eux, sur des factures non-timbrées les mots : *Payé comptant*.

L'administration de l'enregistrement vient à ce sujet de rappeler aux contrevenants que l'article 18 de la loi du 23 août 1871, ainsi conçu : « Assujettit au timbre de 10 c. toutes les quittances ou acquits sans exception, » et qu'en agissant ainsi, ils commettent une contravention passible d'une amende de 62 fr. 59.

CONSEQUENCES D'UNE FAUTE

QUI N'A PAS ÉTÉ COMMISE

Monsieur Périnet était très avare; sa femme l'était davantage. Cela faisait, ma foi, un ménage bien assorti !

Economiser, placer ses économies, retirer des dividendes, ce couple n'avait jamais connu d'autres jouissances. Quant aux satisfactions du cœur, telles que soulager un malheureux, obliger un ami, ces mots appartenaient à une langue que ni le mari ni la femme ne comprenaient.

En fait de plaisirs intellectuels, Monsieur Périnet était abonné à un journal afin d'avoir chaque jour le cours de la Bourse. Quant à la politique, elle ne l'intéressait qu'au point de vue de l'action directe qu'elle exerce sur la hausse et la baisse. Madame lisait les romans qu'on lui prêtait.

Par contrat de mariage, les deux époux s'étaient tout donné au dernier vivant, et comme ils n'avaient pas eu d'enfants, ne s'étant mariés jeunes ni l'un ni l'autre, madame Périnet, ayant dix ans de moins que son époux, comptait bien jouir seule de leur immense fortune, et en disposer au profit de sa famille. La mort déjoua ses projets.

Ayant un jour mangé d'un certain plat fort indigeste, mais très économique, elle eut pendant la nuit une indigestion terrible et en mourut.

L'habitude, plutôt que la tendresse,

unissait les deux vieillards. Quand monsieur Périnet eut perdu sa femme, il sentit que *quelque chose lui manquait*; et il en souffrit beaucoup.

Monsieur Périnet n'avait qu'un neveu, qu'il ne voyait pas. La défunte s'était toujours mise en travers d'un rapprochement. Il est vrai que ce neveu avait eu vis-à-vis de son oncle de ces torts qu'on ne peut oublier.

Un jour — il y avait longtemps de cela — l'oncle avait voulu marier le jeune homme, alors âgé de vingt-six ans. La femme qu'il lui proposait en avait trente-deux; elle louchait, et sa taille abandonnée légèrement la ligne droite. De plus, les amis intimes de la demoiselle prétendaient que c'était, non point à cause de ses petites infirmités, mais par l'effet de son caractère acariâtre, qu'elle n'avait point encore trouvé d'époux, en dépit d'une dot ronde de cinquante mille francs.

Le neveu objecta respectueusement qu'il s'était engagé ailleurs.

— Ah ! tu t'es engagé ! et que t'apporte ta prétendue ?

— Dix mille francs.

— Comment ! imbécile ! tu préférerais cette fille, quand je t'en offre une qui a cinq fois plus !

— Mon oncle, c'est déjà bien joli d'avoir cette dot-là, quand je n'ai, moi, que mes deux bras pour tout apport ! Il est vrai que je ne les laisse pas oisifs.

— Bien joli !... certainement que c'est bien joli dix mille francs ! mais cinquante !... c'est cinq fois plus joli !

— Mon oncle, je ne puis renoncer à celle que mon cœur a choisie ! je l'aime !

— Tu l'aimes, tu l'aimes !... eh bien ! tu aimeras l'autre, voilà tout !

Le neveu résista; l'oncle jura qu'il ne le reverrait de sa vie, et tint parole.

Plusieurs fois Auguste Périnet écri-

vit à son oncle; mais, soit que la rancune du vieillard fut inflexible, soit qu'une main intéressée supprimât les lettres, le pauvre garçon ne reçut jamais de réponse. C'était surtout à la naissance de chaque enfant que, sous prétexte d'en faire part à son oncle, Auguste Périnet prenait occasion de lui écrire, et, Dieu sait s'il eut souvent lieu de renouveler ses tentatives de rapprochement, car le ciel versait de si abondantes bénédictions sur son ménage, qu'à l'époque où nous ouvrons cette histoire, madame Auguste Périnet portait son onzième enfant, avec autant de grâce et de facilité qu'en mettent les rosières remontants à se couvrir chaque mois de fleurs nouvelles.

Un dépit de sa nature égoïste, le vieillard avait un ami, un ami fidèle qui accourait à la nouvelle de la mort de madame Périnet. Il prit une vive part à la tristesse de son vieux camarade.

— Voyons, Périnet, lui dit-il, tu ne peux rester ainsi !

— Ah ! sans doute, je suis bien isolé ! Moi, qui me suis toujours réjoui de n'avoir pas d'enfants, j'en arrive presque à le regretter !

— A défaut d'enfants, tu as une famille !

— Mon neveu ?... Galvin, mon ami, si tu ne veux pas que nous nous brouillions à jamais, pas un mot de ce gueux-là !... tu m'entends !

— Cependant !

— Pas un mot, te dis-je !

— Monsieur Galvin se retira tout attristé. C'était une nature consciencieuse que l'injustice révoltait.

— Pauvre Auguste ! pensait-il, lui qui aurait tant besoin d'un peu d'aide pour élever sa nombreuse famille ! Ce fou de Périnet ! il aimera mieux laisser son héritage à des étrangers qui l'accu-

pareront en flattant ses manies, en louant ses goûts mesquins, je dirai même ses laderies !... Non ! cela ne sera pas ! Quand nos amis veulent faire des sottises, c'est leur donner une preuve d'affection que de les en empêcher, et je l'aime, cette vieille bête, avec qui j'ai joué aux gobilles, il y a quelques soixante ans !... Oh ! je trouverai un moyen... Il le faut ! et d'abord je vais partir pour Lons-le-Saunier, et je me concerterai avec Auguste.

En effet, le soir du même jour, monsieur Galvin monta dans un coupé de première classe et, la tête enfoncée dans un coin, il se mit à ruminer son plan.

M. Galvin, dans sa jeunesse, avait été attaché à la rédaction d'un journal où son emploi consistait à fabriquer des nouvelles à sensation, qu'on démentait le lendemain. Ce que le cerveau du digne homme avait enfanté de conceptions bizarres, de récits inouïs, de contes fantastiques, d'histoires invraisemblables et qui n'en étaient pour cela que plus vite accreditées dans le public, est chose incalculable.

M. Galvin cherchait donc à rappeler ses facultés imaginatives pour les employer au service de la cause qu'il prenait en main.

Toutefois, à son arrivée chez le neveu de son ami, il fut un peu abasourdi de rencontrer un contradicteur où il s'attendait à trouver un allié.

Froissé d'avoir fait tant de démarches inutiles, Auguste Périnet refusait d'entrer dans les combinaisons de M. Galvin. Aujourd'hui, dit-il, j'aurais moins l'air de vouloir me rapprocher de mon oncle que de vouloir me rapprocher de sa fortune. Eh bien ! comme je ne suis pas un coureur d'héritage, moi !

— Tout beau ! mon cher, tout beau ! reprit M. Galvin ; j'apprécie votre déli-

catasse, elle vous honore. Mais, que diable ! vous avez une famille, et les écus du père Périnet vous aideraient joliment à l'établir ! Que voulez-vous ! il y a des circonstances où il faut mettre son amour-propre dans sa poche ! Cette fortune doit vous revenir, et, morbleu ! elle vous reviendra.

— Mais, mon excellent ami, puisque mon oncle ne veut pas entendre parler de moi !

— De vous, c'est vrai, mais mon intention est d'introduire chez lui une de vos filles. Voyons, mesdemoiselles, quelle est celle de vous qui consentira à passer quelque temps chez le vieil oncle ?

Marie, jolie blonde, à l'air doux et timide, prit la parole :

— Il m'en coûtera beaucoup de quitter mon père et ma mère, pourtant, si c'est dans l'intérêt de ma famille, je suis prête !

Du tout ! s'écria l'une de ses sœurs, tu y serais trop malheureuse ; avec ton caractère tendre et craintif, tu deviendrais l'esclave de ce vieillard égoïste !

Fête au profit des Fourneaux. — M. Renard, propriétaire du cirque Bellecour, vient d'annoncer au comité de l'Union de bienfaisance de la presse qu'il a destiné à l'œuvre des fourneaux économiques la totalité de la recette, conservant à sa charge tous les frais, du premier de ses bals, dont l'inauguration a lieu samedi 3 janvier, sous la direction de M. Antony Lamothe.

Nous félicitons et remercions M. Renard de sa généreuse initiative dont la population lyonnaise lui sera reconnaissante.

Société de tir de Lyon. — Dimanche prochain 4 janvier, entrée d'argent et grâ-tuite au Stand, 2 médailles d'argent, 8 médailles de bronze et 40 diplômes d'encouragement seront distribués à 200 et 300 mètres.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE L'ANNÉE 1884

JANVIER

8. — Ouverture de la session ordinaire des Chambres. M. Brisson est réélu à grand-peine président de la Chambre des députés par 224 voix sur 298 votants, c'est-à-dire avec 55 voix de moins que la majorité absolue.

13. — Les prières publiques pour appeler la Bénédiction du ciel sur les travaux des Chambres sont dites pour la première fois sans la participation de l'armée. — Un meeting de plus de trois mille ouvriers se réunit à la salle Lévis et vote un ordre du jour des plus incendiaires. — D'un autre côté, les impérialistes organisent partout des réunions en vue de la révision probable de la Constitution.

14. — La messe anniversaire de la mort de l'empereur Napoléon III est célébrée à l'église Saint-Augustin, où assiste une foule considérable de fidèles à l'Empire, parmi lesquels on distingue un grand nombre d'ouvriers et de jeunes gens. — Mort du baron Boyer de Sainte-Suzanne, gouverneur général de la principauté de Monaco.

16. — Les délégués des chambres syndicales ouvrières se rendent à la Chambre, auprès du groupe de l'extrême gauche, pour exposer aux députés la situation et exiger un prompt remède.

FÉVRIER

2. — Après six séances consacrées à la discussion des mesures à prendre pour remédier à la crise ouvrière et commerciale, la Chambre vote un ordre du jour anodin qui n'avance en rien la question, et, sur la proposition de MM. Clémenceau, Maréchal et Lockroy, combattue par J. Ferry, approuve la nomination d'une commission d'enquête de quarante-huit membres.

3. — Mort de M. Rouher, ancien ministre, ancien président du Sénat impérial, et l'un des hommes les plus considérables de la seconde Empire.

11. — On apprend que les chrétiens ont été massacrés à Hong-Kong. — Le journal de Rome publie une encyclique du Pape à l'égard français auquel le Saint-Père recommande le zèle en face des entreprises criminelles des pouvoirs publics contre les droits de l'Eglise et des familles chrétiennes.

12. — Le gouvernement émet un emprunt de 350 millions en 3 0/0 amortissable, mais dans des conditions si maladroites et si défavorables que le 3 0/0 public se baisse sensiblement et que le simple rentier indifférent à cet emprunt, couvert uniquement par la haute banque.

16. — Mort de M. Charles Lambert, auteur d'ouvrages philosophiques.

17. — Une grande réunion revisionniste, organisée par les partisans de l'Appel au Peuple, réunit plus de cinq mille assistants au Cirque d'Été et se termine aux cris de Vive Napoléon ! Vive l'Empereur !

MARS

1^{er}. — On apprend que les Anglais ont remporté dans le Soudan une grande victoire et ont pris Tokar.

18. — Une terrible explosion, dans la rue Saint-Denis, occasionne la mort de deux personnes et en blesse vingt-deux autres. — La Chambre des députés vote la loi contre la liberté scolaire.

19. — Sur la proposition du président du conseil municipal de Paris, cette assemblée décide que les obsèques des victimes de la rue Saint-Denis se feront aux frais de la ville, mais n'entendent contribuer qu'aux dépenses de l'enterrement civil. Devant cette ignoble disposition, la droite, à laquelle se joignent quelques membres de la gauche, protestent et déclarent qu'elle paiera de ses deniers les frais à l'église.

25. — La commission du budget est nommée à la Chambre, sans qu'il y soit introduit un seul membre de la minorité de droite.

29. — On apprend que le général Gordon a éprouvé une sérieuse défaite à la suite de laquelle les Anglais se verraient forcés d'abandonner le Soudan.

30. — Une crise ministérielle ouverte depuis plusieurs jours en Italie, se termine par la constitution d'un ministère Depretis.

— On apprend qu'une émeute des plus graves a éclaté à Cincinnati pour protester contre l'indulgence accordée des jurés dans les causes criminelles.

31. — La loi sur l'organisation municipale, particulièrement dirigée contre la religion, est votée par les deux Chambres. — Les grèves à Anzin prennent une tournure de plus en plus inquiétante.

AVRIL

3. — M. Palotte, mêlé aux troupes des Prêtres, l'industrie, trône sa

démission de sénateur. — La Chambre ayant adopté une nouvelle loi qui modifie le système électoral municipal de la ville de Paris, en partageant la ville en quatre grandes circonscriptions, le Sénat adopte un contre-projet qui substitue au mode adopté par la Chambre le vote au scrutin de liste par arrondissement.

4. — La troupe est forcée de charger à Denain contre les grévistes d'Anzin.

5. — La Chambre repousse le mode de scrutin adopté par le Sénat pour les élections municipales de Paris.

7. — Le Sénat repousse définitivement le projet de loi sur le sectionnement de la ville de Paris, pour les élections municipales.

8. — Les Chambres s'ajournent au 20 mai.

9. — Bombardement et prise de Hong-Hoa par les Français qui ne peuvent poursuivre les Pavillons-Noirs, aidés des Chinois en fuite après avoir incendié la ville.

14. — A l'occasion de l'inauguration de la statue de Gambetta, à Cahors, M. Jules Ferry prononce un honteux panegyrique du *fou furieux*, dans lequel, selon sa coutume, il entasse mensonges sur mensonges.

16. — La grève d'Anzin se termine par la reprise du travail aux conditions qui l'ont précédée.

20. — Les journaux publient une lettre encyclique du Saint-Père contre la franc-maçonnerie.

27. — Les élections législatives en Espagne donnent une très forte majorité au gouvernement.

MAI

11. — Mort du marquis de Talhouet, ancien ministre de l'Empire.

Les nombreux scrutins de ballottage pour les élections municipales accusent encore plus le réveil des conservateurs, dont plusieurs remplacent à Paris et en province les conseillers républicains, et l'hostilité à l'opportunisme.

13. — Le gouvernement fait publier le projet de convention entre la France et la Chine, qui doit mettre fin à la guerre du Tong-King. — Ouverture, à Paris, du congrès catholique. — Mort du général comte de Bastard d'Estang, ancien député et sénateur.

20. — Réouverture des Chambres. — Le gouvernement fait une déclaration relative au projet de Convention à intervenir entre la France et la Chine.

24. — M. Jules Ferry dépose à la Chambre le projet de révision de la Constitution, projet qui est un véritable attentat au principe de la souveraineté du peuple.

31. — La messe commémorative de la mort du Prince Impérial est célébrée à l'église Saint-Augustin devant une très nombreuse assemblée d'impérialistes. — On apprend la mort de Mgr Delaplace, évêque de Pékin.

JUIN

7. — A la Chambre des députés, après trois séances consacrées à la discussion d'interpellations sur l'assassinat de M. Saint-Elme, en Corse, et des autres délits agissements des agents du gouvernement dans ce pays, dénoncés par MM. Laguerre et Andrieux, la majorité opportuniste adopte l'ordre du jour pur et simple qui, pourtant, ne laisse aucun doute à la France sur les agissements de certains fonctionnaires républicains.

14. — Dans le cours de la discussion sur la loi du recrutement de l'armée à la Chambre, le général Camponon, ministre de la guerre, prononce des paroles qui soulèvent l'indignation de la presse de toute nation.

21. — LL. EE. les cardinaux Guibert, archevêque de Paris, Caverot, archevêque de Lyon, et Desprez, archevêque de Toulouse, adressent au président de la République une protestation contre les articles de la loi qui accorde le droit de sonner les cloches, et qui met la clef des églises entre les mains des maires. Ils profitent de l'occasion pour signaler de nouveau les entreprises menaçantes contre la liberté de l'Eglise et la religion qui se préparent au sein du Parlement. — Mort du prince d'Orange, héritier présomptif du trône de Hollande.

22. — On apprend l'arrivée du choléra à Toulon et à Marseille où il fait un grand nombre de victimes. — A la suite d'une importante réunion des délégués des comités impérialistes de Paris, un ordre du jour approuvant la nouvelle attitude prise par le Prince Victor Napoléon est adopté à l'unanimité et porté au Prince qui répond par quelques mots très fermes d'adhésion aux principes qui ont été ceux de Napoléon I^{er} et de Napoléon III.

25. — Une dépêche du général Millot apprend que le traité de Tien-Tsin a été violé par les Chinois qui ont surpris un détachement français et ont tué plus de cent hommes et trois officiers.

JUILLET

8. — Les élections sénatoriales, en Belgique, donnent la majorité aux conservateurs.

14. — Malgré l'avis de l'Académie de médecine, qui a conseillé au gouvernement de remettre la fête prétendue nationale, par crainte de l'épidémie cholérique, ce carnaval politique est célébré et donne lieu aux mêmes saturnales que les années précédentes. Il est, de plus, l'occasion d'insultes contre le drapeau français par des Allemands.

19. — La loi antisociale sur le divorce est définitivement votée par les deux Chambres. — Mort de M. Dieudé Delfy, sénateur.

21. — La chambre des lords, en Angleterre, ayant repoussé le projet de loi électorale voté par la Chambre des communes, M. Gladstone, premier ministre de la reine, fait acte d'opposition, en

organisant un immense meeting où les lords sont menacés et insultés, et qui pourrait être le prélude de mouvements révolutionnaires les plus graves.

22. — Mort de M. Laroche-Joubert, député bonapartiste de la Charente.

25. — Mort du frère Irlide, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes.

29. — Après avoir été adopté à la Chambre, à peu près tel qu'il a été proposé par le ministère, le projet de révision de la Constitution est adopté par le Sénat, mais allégé de l'article 8 qui menaçait l'existence de la Chambre haute.

31. — La Chambre vote le principe de la révision de la Constitution tel qu'il a été modifié par le Sénat.

AOÛT

4. — Réunion, à Versailles, du Congrès pour la révision de la Constitution. La première séance est excessivement agitée et fait présager qu'il ne pourra sortir rien de bon de cette Assemblée. — Le Prince Napoléon lance une protestation adressée à l'Assemblée nationale et demandant la réunion d'une Constituante qui, seule, aurait le droit de modifier la Constitution. — On apprend la mort du jeune empereur de Hué.

6. — La troisième séance du Congrès ne le cède en rien à la première par le vacarme qui s'y produit et les invectives échangées à la honte du ministère et des républicains.

7. — Mort de M. Auguste Graëff, ancien ministre du 16 Mai.

9. — On apprend que le 5, le port de Kelung, dans l'île de Formose, appartenant à la Chine, a été bombardé par notre marine.

13. — Après un marché honteux passé entre M. Ferry et les opportunistes, les articles de la Constitution, arrêtés d'avance, sont révisés par le Congrès qui se sépare.

15. — Contre toute convenance et tout usage, la Chambre des députés tient séance le jour de la fête de l'Assomption. — A l'occasion de la fête de l'Assomption, on lie, à Paris et dans la banlieue, de nombreux banquets où l'Empire est acclamé.

16. — Clôture de la session ordinaire des Chambres.

21. — La Chine ayant refusé toute espèce de satisfaction pour la trahison dont ont été victimes nos troupes, le ministère ordonne de bombarder les ports.

23. — Commencement du bombardement de Fou-Tchéou par la flotte française sous les ordres du contre-amiral Courbet.

27. — L'amiral Courbet télégraphie que les opérations contre Migan sont terminées et que les canons ennemis sont détruits.

29. — Donnant enfin satisfaction à l'opinion publique, le gouvernement rappelle le général Millot à qui avait été confié le commandement au Tong-King.

SEPTEMBRE

1. — Les députés de la majorité ont obtenu la majorité des voix pour les propositions relatives aux agents du gouvernement dans ce pays, dénoncés par MM. Laguerre et Andrieux, la majorité opportuniste adopte l'ordre du jour pur et simple qui, pourtant, ne laisse aucun doute à la France sur les agissements de certains fonctionnaires républicains.

9. — Le choléra sévit à Naples avec une grande violence.

11. — Montrant l'exemple du courage monarchique, le roi Humbert s'empresse d'aller porter des secours et des consolations aux cholériques à Naples, où il visite les hôpitaux et les quartiers les plus maltraités.

15. — Les empereurs de Russie, d'Allemagne et d'Autriche ont une entrevue à Skiernewice.

20. — Mort du baron de Laussat, ancien représentant du peuple, et ancien garde d'honneur de Napoléon I^{er}.

26. — Mort du vicomte Octave de Barral, ancien page de Napoléon I^{er}, ancien sénateur du second Empire.

OCTOBRE

1. — A l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Corneille, un service funèbre est célébré à l'église Saint-Roch, où assistent les artistes de la Comédie-Française, conviés par le curé de la paroisse.

6. — L'amiral Lespès bombarde Tamsui, dans l'île Formose.

8. — On annonce qu'un brillant succès vient d'être remporté par nos troupes sur le Loch-Nan, au Tong-King.

9. — On annonce un nouveau succès de nos troupes à Kep.

12. — Les fêtes pour le bi-centenaire de Corneille sont célébrées à Rouen.

13. — M. Rouvier est nommé ministre du commerce à la place de M. Hérisson, démissionnaire.

14. — Ouverture de la session extraordinaire des Chambres.

16. — Les Français remportent un nouveau succès sur les Chinois, à Chu.

23. — L'amiral Courbet proclame le blocus de l'île Formose.

24. — A la suite des élections municipales, cédant aux menaces des franc-maçons, le roi des Belges a la faiblesse d'exiger la démission du cabinet Malou.

27. — Le nouveau ministère belge, composé de conservateurs, est constitué.

NOVEMBRE

3. — On reçoit la nouvelle, bientôt démentie, que Gordon est prisonnier du Mahdi.

4. — M. Cleveland, candidat des démocrates à la présidence des Etats-Unis, obtient la majorité. — Le choléra fait son apparition à Paris.

10. — Il est décidé qu'une Exposition universelle aura lieu en 1889, centenaire de la Révolution française; M.

Antonin Proust est nommé président de la commission.

15. — A la suite des graves accusations portées contre lui, au sujet de sa participation dans l'affaire des chemins de fer d'Alsace et Rhone, M. Cazot, premier président de la cour de cassation, donne sa démission. — Ouverture à Berlin, de la Conférence pour le règlement de la question de l'Afrique occidentale et du Congo. — On dément la mort de Gordon.

20. — Réunion, à Paris, des délégués des comités agricoles convoqués pour étudier les moyens de remédier à la crise qui traverse l'agriculture.

21. — A la Chambre, sur une proposition de M. Clémenceau, demandant que toutes les pièces relatives à la guerre de Chine soient publiées, M. Ferry, pris à chaque mot en flagrant délit de mensonge, obtient cependant un vote favorable des serviles opportunistes.

23. — Une petite émeute éclate dans la rue Lévis, à la sortie d'une réunion publique. Plusieurs agents sont blessés, et la garde de Paris est obligée de charger sur la foule.

24. — A la Chambre, la discussion sur le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour le service du Tong-King, amène à la tribune MM. Lockroy et Delafosse qui fournissent la preuve indiscutable de la duplicité de M. Ferry. — Mort du vice-amiral Fourmichon, ancien gouverneur de la Guyane, ancien membre du gouvernement de la Défense nationale et sénateur inamovible.

27. — En sortant du Palais de Justice, Mme Clovis Hugues, tire sur l'agent d'affaires, Morin plusieurs coups de revolver, qui le blessent mortellement, pour se venger des imputations calomnieuses qu'il a répandues sur sa conduite.

28. — La majorité servile de la Chambre, après avoir voté les crédits demandés par M. Ferry pour la guerre de Chine et du Tong-King, lui accorde un ordre du jour de confiance.

30. — M. Garnier, candidat bonapartiste à Avalon, est élu député.

DÉCEMBRE

2. — La Chambre, malgré l'avis de la commission et du ministre de l'intérieur, adopte le projet de faire élire tous les sénateurs par le suffrage universel et direct.

4. — Sont élus membres de l'Académie française : MM. Victor Duruy, au fauteuil de M. Mignet; M. Bertrand, à celui de M. J.-B. Dumas; et M. Ludovic Halévy, au fauteuil de M. d'Audoubert.

9. — Après avoir été voté par le Sénat, comme le voulait M. Ferry, la loi sur le mode d'élection des sénateurs, passe devant la Chambre qui, se déjouant sur son vote précédent, adopte la loi sans l'amendement Floquet, qui soumettait l'élection des sénateurs au suffrage universel.

11. — Mort du général Fleury, ancien ministre de l'Empereur, ancien

ministre de l'Intérieur, ancien ministre de la Guerre, à la suite desquels six ministres ont été tués et le roi a pris la fuite.

18. — Séance de réception de M. Coppée à l'Académie française.

20. — Le baron de Mackau lit à la Chambre, au nom de la droite, une protestation par laquelle, devant l'ostentation de la commission du budget, et l'état de plus en plus précaire des finances de l'Etat, elle refuse de prendre part au vote.

27. — Après avoir été escamoté par la 1^{re} Chambre, le budget des recettes renvoyé au Sénat, est adopté à la course.

29. — Le Sénat vote les crédits provisoires de plus d'un milliard adoptés par la Chambre des députés. — La session extraordinaire de 1884 du Parlement est close.

Des tremblements de terre qui se produisent depuis quelques jours en Espagne, produisent d'épouvantables désastres.

31. — Fiançailles du prince Henri de Battenberg avec la princesse Béatrice d'Angleterre.

FOURNEAUX DE LA PRESSE

Le Comité de direction des Fourneaux et celui de la Presse lyonnaise ont tenu une assemblée générale pour prendre connaissance des résultats acquis et arrêter les dernières mesures en vue de l'ouverture des Fourneaux qui a eu lieu lundi dernier.

M. Leger, secrétaire du Comité de direction, a présenté un rapport sommaire des séances où ont été élaborées les dispositions permettant d'offrir aux ouvriers sans travail onze fourneaux alimentaires, dont six créés de toutes pièces par le Comité et cinq en fonctions depuis longtemps et dont les administrateurs ont accepté de recevoir nos bons et de considérer les nouveaux consommateurs comme leurs clients habituels.

Sur ces onze établissements, huit ont été mis dès lundi à la disposition du public. Des bons payants à 30 c. sont déposés chez des négociants ou buralistes des divers quartiers dont la liste se trouvera au siège de chaque Fourneau.

Les consommateurs pourront se munir de bons dans ces dépôts, en attendant qu'une souscription spéciale soit ouverte pour l'achat en gros de ces bons.

Le comité directeur a pu accomplir cette première partie de sa tâche, grâce au zèle intelligent, à la parfaite connaissance des affaires et au dévouement de ses membres.

Le président de la séance s'est rendu à l'organe, au nom de la presse lyonnaise, de la reconnaissance de tous pour les éminents services du comité.

Il a donné connaissance d'une lettre fort sympathique de Mme Massicault, présidente du comité charitable des dames lyonnaises, accompagnant un chèque de douze mille francs à titre de première allocation et demandant trente mille francs, à distribuer par les soins de dames du comité, contre le paiement de neuf mille francs.

Voici la lettre de Mme Massicault :
Monsieur, le 24 décembre 1884.

Lyon, le 24 décembre 1884.

J'ai l'honneur de la satisfaction de vous informer que le Comité charitable de Dames lyonnaises vient d'attribuer à l'œuvre des Fourneaux économiques entreprise par l'Union de bienfaisance de la Presse lyonnaise une allocation de 12.000 fr.

Je vous remercie et joins un chèque de pareille somme sur la Trésorerie générale du Rhône et vous prie de m'en accusé réception.

Le comité a décidé, en outre, d'acheter à l'œuvre des Fourneaux 30.000 tickets à 30 c. Je vous serais obligée de me faire adresser ces tickets par paquets de cent et groupes de six cents, soit cinquante groupes comprenant chacun six paquets. Je m'empresse de vous faire parvenir, en paiement, un chèque de 9.000 fr.

Le Comité suivra avec le plus grand intérêt le fonctionnement de l'œuvre des Fourneaux, si utile à la population lyonnaise, et je suis certainement son interprète en vous donnant l'assurance que vous pourrez compter encore, s'il en est besoin, sur sa coopération.

Recevez, monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Marguerite MASSICAULT.

Les comités de la Presse et de direction des fourneaux ont accusé réception de cette généreuse allocation dans les termes suivants :

Madame la présidente,

Les deux comités de Direction des Fourneaux et de la Presse lyonnaise ont pris connaissance dans leur réunion d'hier soir de la lettre gracieuse par laquelle vous mettez à leur disposition, au nom de vos comités des Dames lyonnaises, une somme de 21.000 fr. en demandant qu'il vous soit remis trente mille francs de portions pour être distribués par les soins de chacune des dames du comité.

Nous sommes profondément reconnaissants, Madame la présidente, de la pensée qui a inspiré la décision dont vous voulez bien nous faire part et de la sympathie qu'elle témoigne envers une œuvre conçue en vue de soulager les misères les plus pressantes, sans acception d'opinions politiques ou religieuses et en laissant chaque journal choisir comme intermédiaire des libéralités du public une association de charité ou de secours.

Nous sommes heureux de la promesse d'une nouvelle coopération du comité si elle était rendue nécessaire par l'extension de nos fourneaux et nous nous exprimons de vous remercier, Madame la présidente, les trente mille francs aussitôt que les tatouements de la première mise en train auront fait place à l'expérience acquise.

Cet délai ne saurait dépasser huit jours, mais, dès lundi nous ferons tous nos efforts pour que le fonctionnement de nos fourneaux ne laisse rien à désirer au triple point de vue du bon ordre, de la saine alimentation et des égards dus à tous les consommateurs indistinctement.

Veillez agréer, Madame la présidente, l'expression répétée de notre gratitude et celle de notre plus profond respect.

Lyon, le 27 décembre.

Signé : Les Dames lyonnaises, présidente du Comité de direction et du Comité de la Presse.

Ces deux documents ont été accueillis par de vifs applaudissements.

M. Jandin, président du comité de direction, a prié alors l'assemblée de reporter ses remerciements :

A tous nos souscripteurs et spécialement au comité des dames lyonnaises, qui nous a compris pour une si forte part dans sa première répartition.

A l'autorité militaire, qui a puissamment contribué à l'établissement de nos fourneaux, non seulement en nous prêtant les ustensiles indispensables mais en nous fournissant encore des hommes pour les transporter et les installer.

A la municipalité lyonnaise et à M. Palandre, conseiller municipal, qui nous ont gratuitement offert les locaux nécessaires et supprimé ainsi une de nos plus grosses difficultés.

Enfin, aux Seigneurs directeurs des cinq Fourneaux actuels, dont la coopération nous a épargné beaucoup de temps et d'argent, soit en mettant les directrices nouvelles au courant de leurs fonctions soit en refusant toute indemnité pour le travail double qui leur incombe et pour les dépenses d'installation et de locaux affectés à ces cinq établissements.

La proposition de M. Jandin a été votée à l'unanimité.

Une première répartition a été ensuite faite entre tous les journaux associés.

Les Fourneaux que nous avons créés se sont ouverts lundi aux consommateurs. En même temps les anciens établissements de cette nature, qui ont bien voulu nous venir en aide, recevaient également un nombre considérable de visiteurs, attirés par le bon marché de nos portions.

Sur certains points, les provisions faites n'ont pas été suffisantes.

D'ici à quelques jours, le courant se sera établi d'une façon régulière et nous connaîtrons au juste l'importance du service rendu à la population, ainsi que le besoin d'autres fourneaux.

On nous en demande de divers côtés, mais avant que les hésitations innétables du début aient pris fin, le Comité de direction tient à ne pas courir le risque de faire des mécontents par un fonctionnement incomplet ou irrégulier.

Toute nouvelle création est donc ajournée à la première quinzaine de janvier.

Le caractère des premières journées a été l'empressement des ouvriers à acheter des bons dans les dépôts qui les ont reçus et qui publiés déjà par les journaux, le seront également par voie d'affiches.

C'est un signe excellent celui-là, car nous tenons essentiellement à ce que le

public sache bien que notre but principal a été de mettre à la disposition des ménages gênés par la crise, une alimentation saine et du prix le plus réduit possible. L'œuvre de bienfaisance consistant à distribuer aux indigents des bons payés par la souscription n'est que l'accessoire, et nous sommes heureux de constater que dès la première journée les bons présentés provenaient, au moins pour moitié, des acheteurs directs.

Les bons émis par l'Union de la Presse ne seront pas remboursables en argent et devront être utilisés dans un délai de deux mois.

Voici l'adresse de tous les dépositaires où ils sont mis en vente dès aujourd'hui :

Fourneaux de la rue Saint-Denis, n° 4, et de la Grande Rue de la Croix-Rousse, n° 12.

Le bureau de tabac, 3, rue Coste.
M. Zanetti, 2, rue Saint-Denis.
Le bureau de tabac, 24, montée de la Grand-Côte.

Fourneau de la rue de Marseille, n° 35
Le bureau de tabac, 36, rue de Marseille.
25, avenue des Ponts.
75, rue Montessieu.

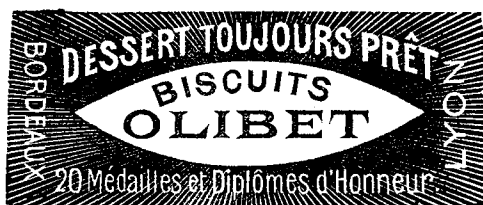
Fourneau de la rue Voltaire, n° 22
Le bureau de tabac, 57, rue de Chartres.
100, rue Moncey.
45, cours Lafayette.

Fourneau de

LETTRE D'UN DOCTEUR

« Monsieur Auguet,
« Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. »

NOTA. — Dépôt du VIN AUGUET : les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.



BAUDRAND

M^{re} Dentiste
Soins de bouche.
Appareils dentaires sans extraction de racines
Prix Modérés.
LYON, 50, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, A L'ENTRESOL

Nouvelles Militaires

Parmi les nombreuses nominations faites dans la légion d'honneur dans l'armée de mer et l'armée de terre, nous signalons les suivantes parmi lesquelles nous remarquons celle du colonel de Corn, commandant le 98^e de ligne en garnison dans notre ville, et celle du brave colonel Cercelet qui a longtemps tenu garnison à Lyon, à la tête du 86^e de ligne, qu'il a été obligé de quitter à la suite d'infirmités contractées au service du pays.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Sont nommés à la dignité de grand-officier :

Etat-major général : MM. Arnaudeau (Eugène-Jean-Marie), général de division.

Houssel de Courcy (Philippe-Marie-Henri), général de division.

Thoumas (Charles-Antoine), général de division.

Charreyron (Mannel-François-Joseph), général de division.

Au grade de commandeur :

Etat-major général : MM. Regley de Koenigsegg (Christophe-Adrien), général de brigade.

De Renusson d'Hauteville (Jules-Joseph-Gustave), général de brigade de la section de réserve.

Corps du contrôle de l'administration de l'armée. — Mathieu (Jean-Joseph-Auguste), contrôleur de 1^{re} classe.

Service d'état-major. — Laveuve (Gustave-Victor), colonel de cavalerie hors cadre.

Infanterie. — 55^e rég. Jouneau (Charles-Paul-Emile), colonel. — 80^e rég. Segard (Charles-Auguste-Henri), colonel. — 99^e rég. de Corn (Alfred), colonel. — Non-activité, Cercelet (Louis), colonel en non-activité pour infirmités temporaires.

Cavalerie. — 10^e rég. de chasseurs. Dupré (Georges-Charles-Adrien), colonel.

Gendarmerie. — 14^e légion, Le Galais (Pierre-Elie-Armand), colonel.

Artillerie. — 1^{er} rég. d'artillerie-pon- tonnière, Philippière (Louis), colonel. — Etat-major particulier, Perrin (Jean-Baptiste), colonel. De Tisseau (Joseph-Lyonnel), colonel.

Génie. — Etat-major particulier, Mangin (Alphonse-François-Eugène), colonel au dépôt des fortifications.

Intendance militaire. — Lecomte (Ernest), intendant militaire.

Service de santé. — Maffre (Marie-Honoré-Sophie-Auguste), médecin principal de 1^{re} classe.

Le Journal officiel a publié les promotions suivantes dans l'état-major général de l'armée. Sont nommés :

Général de division :

M. Beaufort, commandant de l'artillerie du 4^e corps.

M. Ritter, commandant par intérim de la division de Constantine.

M. Decools, commandant la brigade de cavalerie du 9^e corps.

M. de Guiny, commandant la 1^{re} brigade d'infanterie.

M. Bézard, commandant par intérim de la 32^e division d'infanterie.

Général de brigade :

M. de Negroni, commandant le 5^e cuirassiers.

M. Lecerc, commandant le 8^e régiment d'infanterie.

M. Bruneau, commandant le 7^e hussards.

M. Caffarel, chef d'état-major du 17^e corps.

M. Limotin, directeur du génie à Orléans.

M. Harel, commandant le 32^e régiment d'artillerie.

M. Sainte-Beuve, directeur du génie à Nancy.

M. de France, chef d'état-major du 1^{er} corps.

M. Lamy, commandant le 127^e régiment d'infanterie.

M. Frebaut, commandant le 37^e d'infanterie.

M. Jacquemin, commandant le 5^e dragons.

M. Verrier, commandant le 4^e zouaves.

M. Saint-Marc, commandant le 97^e régiment d'infanterie.

M. Mercier, commandant le 2^e d'artillerie.

M. Morlière, commandant le 11^e régiment d'artillerie.

Société de Géographie de Lyon

Dimanche dernier, 28 décembre, la Société de géographie donnait sa séance mensuelle, et, par la bouche de M. Desgrand, son président, nous initiait aux progrès de la civilisation dans l'extrême Orient. Nous ne ferons point l'analyse de ce remarquable travail, ce serait le déformer et tous les détails en sont si intéressants que nous préférons renvoyer nos lecteurs au Bulletin de la Société qui, nous n'en doutons pas, le publiera in extenso.

L'orateur a pris la chose de loin, de très loin même, puisqu'il nous a montré les Israélites développant déjà leurs aptitudes commerciales aux beaux jours de Jérusalem. M. Desgrand insiste sur une idée profonde et que nous serions heureux de voir se répandre : à savoir que le commerce n'est point seulement un moyen de s'enrichir soi-même et d'enrichir son pays, ce qui serait déjà quelque chose, mais une mission plus haute lui est réservée. Un pénétrant de partout, en forçant les hommes à échanger leurs idées avec leurs marchandes, en aiguillant l'intelligence des ouvriers par la concurrence, le commerce apporte non seulement l'aisance et le bien-être, résultats immédiats du bénéfice, mais l'amour du travail, ce moralisateur par excellence, ce grand antidote des passions mauvaises.

L'orateur nous a montré les progrès du commerce dans l'antiquité avec les florissantes cités phéniciennes, Tyr, Sidon, Carthage, et le royaume des Parthes servant d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Plus tard, et alors que les nations modernes se forment et sont trop occupées au dedans pour songer à s'étendre au dehors, d'humbles moines arméniens cherchent à établir des relations avec l'extrême Orient et s'y appliquent seuls. Puis l'orateur nous montre les richesses acquises par les républiques italiennes, et surtout celles de Venise, de Florence, de Gènes, et nous décrit avec une extrême variété de détails le grand

mouvement qui, au XV^e et au XVI^e siècle emporta les nations européennes vers les contrées lointaines et inexplorées. Venu des derniers à cet assaut des possessions nouvelles les anglais n'ont pas tardé à s'y frayer un large passage, et à devenir les envahisseurs attitrés de tous les points du globe. Malheureusement pour l'honneur de la grande nation colonisatrice on peut dire que pour arriver au succès tous les moyens lui sont bons. Et tandis que le confédéré nous montrait l'Angleterre s'agrandissant aux dépens de tous les peuples, le rappe- lant une phrase du célèbre banquier Le Maout. « Dieu disait-il à déjà l'Amérique qu'il a dépeuplé l'Amérique, il châtiera un jour l'Angleterre qui force la Chine à s'empoisonner ! » Et en effet, combien la Chine au lieu de borner son commerce extérieur à l'échange du thé contre l'opium qui l'abrutit, n'eût-elle pas mieux fait d'ouvrir toutes grandes les portes de son immense empire aux idées civilisatrices, d'y envoyer son trop plein de population, ce trop plein qu'elle diminue par un chiffre d'infanticides, d'une énormité monstrueuse.

En bon lyonnais qu'il est, M. Desgrand se réjouit de voir notre ville posséder le premier marché de soie du monde entier, mais il déplore la prévention fâcheuse, l'esprit de dédain que beaucoup de gens professent pour le commerce, et nous a démontré combien était en cela différente la manière de penser des anglais, agents de sens plus pratiques que nous. Comme, en mon fort intérieur je me sentais visé par les paroles du conférencier, ayant eu toute ma vie une profonde répulsion pour tout espèce de négoce, je ne mets aucune fausse honte à avouer que mes antipathies passées tombaient bien vite si j'entendais souvent des paroles aussi convaincantes que celle de l'honorable Président de la Société de géographie.

En effet : le commerce ne m'a jamais paru que simplement orné de cet axiome : acheter le meilleur marché possible, et vendre le plus cher qu'on peut ! C'est simple, pratique peut-être, mais pas du tout affolant ; au contraire, présenté comme nous l'a montré M. Desgrand sous l'apparence d'une mission pacifique et de haute civilisation, paré de l'aurole d'un grand devoir humanitaire à accomplir, et embelli de tous les attraits d'une œuvre éminemment patriotique le commerce est soudain enveloppé d'une atmosphère magique qui lui donne un charme irrésistible, et avec le zèle — peut-être irréfléchi — de tous les néophytes je n'ai plus qu'un désir c'est d'aller vendre des colliers de verroteries à n'importe quelle peuplade barbare ! — A condition toutefois que j'aurai toujours derrière moi notre grand beau drapeau tricolore pour m'abriter en cas d'orage !

G. AUGRAY.

ÉCHOS DES THÉÂTRES

On a paru surpris, dans le public, que M. le directeur des théâtres municipaux n'ait point pris l'initiative d'une représentation au profit de l'œuvre des fourneaux alimentaires.

Nous croyons savoir que M. le directeur a pensé sérieusement l'idée d'une œuvre de l'union de bienfaisance pour la presse lyonnaise la première de Sigurd.

A cet effet, le prix des places serait doublé et la recette serait d'autant plus fructueuse que les artistes feraient abandon de leurs cachets.

Nous nous faisons l'interprète de tous nos confrères pour remercier M. Dufour de son généreux projet.

Nous en parlons officiellement et nous laissons à M. Dufour la gracieuse mission de nous en informer officiellement.

Grand-Théâtre. — Il semble qu'un épais brouillard enveloppe le vaste édifice dont les échos répètent les voix peu enchanteresses de nos artistes enrhumés.

M. Massart, à son tour, a cessé de chanter, pour quelques jours seulement.

Les relâches se succèdent comme si l'art s'en allait et que l'art s'en allait.

En effet, on remarque une accalmie générale, les spectateurs bâillent et s'endorment, les artistes surmenés par les répétitions de Sigurd, ouvrent la bouche sans émettre de sons perceptibles, l'orchestre accompagne nonchalamment des voix qui

s'éteignent et une ardeur qui se refroidit.

Quelle est la cause de ce ralentissement de succès, de ce délaissement de la foule, de cette indifférence musicale.

Un peu la monotonie du répertoire et la fatigue manifeste de nos troupes d'opéra.

Autrefois il y avait deux relâches par semaine, qui étaient employés à des répétitions mezzo voce, aujourd'hui, tous les soirs, il faut faire des efforts de gosier pour soutenir une voix défaillante et dans le jour, il faut à ce surcroît de travail ajouter les fatigues des répétitions.

Il y a là sujet à des réformes urgentes, si nous voulons aller jusqu'au bout de l'année théâtrale.

Il faut savoir ménager ses artistes, quand on compte sur leurs talents pour faire des recettes.

Le public est un bon juge et il n'aime payer que ce qui mérite de l'être.

Le métier de chroniqueur n'est pas toujours facile, mais grâce au concours de MM. les directeurs de plaisirs publics, la tâche devient moins pénible et nous pourrions ajouter qu'il nous la rend très agréable.

Ils mettent si volontiers mille sujets plus charmants les uns que les autres à la disposition de notre plume qu'il nous semble que nous n'avons qu'à la conduire au gré de leurs innovations plutôt qu'à la contraindre de notre imagination mise à contribution.

Quel plus gracieux élément de chronique que la fête bénéficiaire de samedi dernier au cirque Rancy, dont Mlle Filla a fait tous les frais, payant largement de ses sourires les nombreux spectateurs accourus aux mille friandises de l'affiche, et charmant les sportsmen par son habileté incontestable d'écuyer de grande réputation. Soleil qu'elle montait a fait une chute, lancé imprudemment qu'il était dans une carrière trop humide.

Si Mlle Filla a vu un moment les étoiles, elle a fait plus de mal à la terre du manège qu'à elle-même.

En descendant de cheval elle a reçu deux énormes bouquets et une cassette pleine de bijoux costellés de diamants.

Nous avons discrètement soulevé le couvercle et gardons plus discrètement encore les noms des donateurs pour ne retenir que celui de Mlle Sabine Rancy, interprète de la munificence de son père envers sa gracieuse pensionnaire.

J'avais annoncé comme pantomime L'Amour en cuisine et je m'apprêtais à servir à nos lecteurs bien des coeurs confits et glacés, quand j'ai appris que l'Amour se refusant de tenir le manche de la poêle, on l'avait remplacé par les Aventures d'un chat ou Une noce dans le pétrin.

Si ce mariage a été le tombeau de l'Amour en cuisine, cette nouvelle pantomime sera la résurrection de mille forces, de mille positions scabreuses qui amuseront les galeries stupéfiées par tant de drôleries.

J'ai un oubli bien involontaire à réparer à l'égard du cirque Plège.

Je dois mentionner, avec tous les compliments qui leur sont réellement dus, les exercices de force et d'adresse, des frères Pasquillo, puma coussus germain par la puissance de leurs muscles et de leurs biceps.

L'un d'eux est un véritable Samson ; si sa force est dans sa chevelure nous lui conseillons de ne pas la raser davantage.

Il enlève son partenaire d'une main et le tient horizontalement sur l'autre.

Nous ne savons si les appointements que lui donne M. Plège lui ont permis d'acheter du Crédit lyonnais, mais nous craignons qu'un jour de baisse il n'ébranle les colonnes du temple de Plutus.

C'est le ne plus ultra de la poigne humaine.

Il tardait comme un tire-bouchon un journaliste malveillant, c'est pour cela que nous le prions humblement d'accepter nos félicitations les plus sincères !

Nous en apprenons de bien drôles choses sur le directeur du cirque Bellecour, M. Renard.

Plus habitué à aller à la halle acheter une manne de soles, ou quelques poquets de poireaux, il s'en va à travers les spec-

cles forains faire des achats d'acrobates d'écuyers et d'écuyères.

Il paraît que ces messieurs et ces dames voyagent, qu'ils ont à faire à un ancien maître d'écuyer, plus appréciateur de goudons sautant à point dans la friture, que des clowns roulant dans une arène, lui tiennent la dragée tellement haute que pour combler les vides faits par son personnel fuyant les froids du public, il engage les artistes à des prix exorbitants et ridicules.

La marchandise des cirques, subit en ce moment une hausse ruineuse et les sujets les plus inférieurs seront bientôt payés comme des ténors de grand opéra.

Si les exigences du public deviennent excessives, l'art de l'acrobatie a des limites.

On en viendra à demander qu'un artiste se casse les reins chaque soir pour rompre la monotonie des spectacles et émousser la fibre populaire.

Mais nous craignons, surtout que la concurrence des cirques, à Lyon surtout, devienne leur ruine, si, comme on nous l'a annoncé, un quatrième vient s'installer sur le cours du Midi, côté de la Saône.

En attendant que la circomanie fasse des victimes elle aura rempli nos colonnes.

Le trio Revelle. — Si nous rendons à M. Renard ce qui est à M. Renard, nous devons rendre justice à ses artistes et tout spécialement au trio Revelle.

L'un d'eux, dont les bras mesurent un demi-mètre de circonférence à quelques pouces des épaules, fait preuve d'une force musculaire unique au monde.

Il joue avec un homme comme un enfant avec un ballon, et sa balle humaine tourne plusieurs fois sur elle-même pour venir rebondir encore sur ses robustes épaules.

Le trio Revelle, en représentation à Paris, avait reçu plusieurs fois de la bouche de l'empereur des paroles de félicitations, et nous savons que Napoléon III s'entendait... en puissance humaine.

Nous engageons les personnes qui désirent se dilater la rate et rire à ventre déboulonné, d'aller voir la nouvelle pantomime qui se joue chaque soir au cirque Rancy.

Elle est intitulée, sur les affiches, les Tourments d'un Chat, ou une Noce dans le pétrin.

Nous ne souhaitons pas les mêmes métamorphoses au prochain mariage qui se prépare dans la famille Rancy.

Nous ne commettrons pas d'autres indiscretions.

Les deux artistes n'est qu'un feu de cheminée.

UN STRA-PONTIN.

BULLETIN FINANCIER

Les bonnes dispositions du marché se soutiennent sans faiblesse et sans discussion. C'est de nouveau, en avance importante sur ceux d'il y a huit jours que nous inscrivons cette semaine les cours de nos fonds d'Etat et d'un grand nombre de valeurs.

On vient de procéder à la réponse des primes. Cette opération n'a donné lieu à aucune discussion et n'a amené aucune modification notable des cours qui restent à peu près au niveau le plus élevé.

Le 3 0/0 ferme à 79.12 ; l'amortissable à 82.05 et le 4 1/2 0/0 à 109.15.

Le 5 0/0 Italien, dont le marché, aussi étendu que celui de nos rentes nationales se module sur ces dernières, reste à 99.37 en avance de 35 centimes sur les cours que nous donnions il y a huit jours.

Les fonds ottomans sont toujours aussi peu actifs : leurs cours tendent graduellement à fléchir. Ce n'est plus qu'à 8.07 que nous laissons le 5 0/0 turc.

Les affaires ne se sont pas ralenties sur le groupe des sociétés de Crédit et quelques-unes voient leurs cours largement progresser d'une semaine à l'autre.

La Banque de Paris reste à 746, en avance de 14 fr ; la Banque d'Escompte à 565 ne gagne pas moins de 30 fr. c'est le commencement de l'important mouvement, que nous n'avons cessé de prédire depuis plusieurs mois.

La Banque d'Escompte de Paris suit le mouvement ascendant des valeurs italiennes, mais elle est loin du niveau que la hausse de ces valeurs lui assigne. Le vote de confiance que vient d'obtenir le ministère italien consacre définitivement son programme financier et l'approbation des conventions de chemins de fer. Il faut donc s'attendre à la marche en avant de toutes les valeurs auxquelles la Banque d'Escompte de Paris s'est intéressée : rente

italienne, méridionale, société immobilière, fondaria. Le Crédit mobilier italien a gagné dans le concours qu'il a donné à ces mêmes valeurs une plus-value de plus de 200 fr. La Banque d'Escompte de Paris a recueilli à peine une quinzaine de francs de plus-value depuis dix mois, les acheteurs sont donc certains de réaliser dans un avenir prochain, une marge importante de plus-value.

Peu de changements sur le Foncier à 1330 ; le Comptoir à 982.50 ; La Société générale à 472 ; le Crédit Lyonnais, offert à 522.

La Banque Ottomane se ressent de la lourdeur des fonds turcs, et reste sans beaucoup d'affaires à 518. Le Mobilier Espagnol fléchit de nouveau à 140 ; La Banque des Pays Autrichiens est abandonnée à 457, ainsi que la Banque des Pays Hongrois à 317.

L'activité n'est pas revenue aux chemins français, et les cours que nous relevons sont sensiblement les mêmes que les cours précédents. Lyon 1333 ; Midi 1178, Nord 1660 ; Orléans 1330.

Sur les chemins étrangers, nous trouvons : les Autrichiens à 640 ; les Lombards à 315 ; le Nord de l'Espagne 540, le Saragossa à 398 ; les Méridionales à 675, en avance de 7.50.

Le vote aujourd'hui certain des conventions de chemins de fer va donner une vive impulsion aux cours des Méridionales Italiens. La situation de ces chemins par rapport à la rente italienne est évidemment la même que celle de nos grandes Compagnies, eu égard au 4 1/2 français. Or, celles-ci ont leur revenu capitalisé par les cours actuels à 3.70 — 4.03 — 4.13 0/0 ; c'est même moins que la parité avec le 4 1/2 à 109. Les Méridionales devraient, par voie de conséquence être capitalisées à 4.34, ce qui leur assignerait, avec le revenu de 35 fr., le cours de 800 fr., indépendamment de l'apport que leur apporterait la convention avec l'Etat pour le réseau de l'Adriatique.

Il y a tout avantage à acheter des Méridionales de préférence aux actions de certaines de nos grandes lignes. Avec le prix de deux actions d'Orléans, soit 2640 fr., on peut acheter 4 actions des Méridionales Italiens ; mais avec les premières on aurait un revenu de 406.38 net, et avec les secondes un revenu de 140 fr.

Les valeurs industrielles présentent des différences peu sensibles, d'une semaine à l'autre. Le gaz est à 1535, la Transatlantique à 505, en hausse de 5 fr., les Voitures à 1212, avec profit d'admission, la Panhard, plus ferme, à 487 ; ainsi que le groupe du Suez, dont l'action cote 1.840, la Délégation 1.130. L'action Téléphones termine en hausse sensible à 410.

Les Immeubles de France restent à 405. La Société arrive à la fin de cet exercice à d'excellentes conditions. Elle a réalisé à propos et très heureusement quelques-uns de ses immeubles et elle n'a engagé son activité et ses capitaux que dans des affaires de tout repos.

La prudence de son administration a placé cette Société à l'un des premiers rangs des Sociétés similaires. Il reste à la cote le devoir de constater par d'autres noms la valeur réelle de ses actions. La Société Immobilière qui fait les mêmes opérations en Italie a vu ses actions gagner en un an 175 fr. de prime. Les mêmes causes, doivent évidemment produire les mêmes résultats en France.

L'action Rio-Tinto est calme à 314, 315. La Foncière Lyonnaise ne cote plus que 320.

J. B.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre. — Dimanche, le Maître de chapelle, la Favorite, les Noceurs d'innocence, Célestine. — Perrache-B.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, Miss Niagara. — Les Tourments d'un Chat, pantomime nouvelle.

Cirque Bellecour. — Tous les soirs, représentation équestre.

Cirque Plège, place Perrache, côté Rhône. — Tous les soirs à 8 heures, grande fête équestre. — Les jeudis et dimanches, représentation supplémentaire à 3 heures.

Ménagerie Redenbach. — Tous les jours la ménagerie Redenbach est l'objet de nombreuses visites et les amateurs ne tarissent pas d'éloges sur la beauté et la variété des animaux.

Nous engageons vivement les retardataires à n'importe quel jour de Lyon cette intéressante collection d'animaux exotiques sans lui avoir fait une visite qui constituera l'une des plus agréables distractions qu'on puisse se donner en ce moment.

La vente en gros du journal se fait rue Sala, 42.

Le gérant : BRUN.

Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala.

AU TISSERAND
Ancienne Maison L. GIROUD & ROLLAND-GUICHARD
GAGNOL & C^{ie}, S^{rs}
42, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42
GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC
Toiles et Cotons. — Chemiserie et Lingerie
VENTE EN SOLDE
Des Marchandises de l'Ancienne Maison
CONSISTANT EN :
Toiles blanches, écarlates et bleues, Mouchoirs, Cou-
vertures, Calicots, Flanelles, Oxford, Cotonnets, Linge
de table, Bas, Chaussettes, Serviettes-Eponges, Cotons
écrus, Rideaux, Piqués, Linge confectionné, etc., etc.
CHEMISES SANS BOUTONS, SYSTÈME BREVETÉ
PRIX FIXE
MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES
Général des dérangements de matrice. Les symptômes de cette ma-
ladie sont : gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, maux de
tête. Toutes ces souffrances sont guéries par le traitement de M^{re} JOUR
D'AIN, accoucheuse, rue de Chartrons, 89.
1504

IRRITATIONS
De la Gorge et de la Poitrine
Gripes, Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Coqueluche
Sont guéris promptement par le
SIROP PERROUD
Pharmacie à GIVORS (Rhône).
Dépôt : Pharm. CENTRALE, rue Sainte-Marie-des-Terreux
LAROCHETTE, rue de la Barre, 14

Cie Générale Transatlantique
Il sera payé à partir du 2 jan-
vier prochain :
A la Banque Transatlan-
tique, 5, rue Halévy, Paris ;
A la Société générale, au
Crédit Lyonnais et dans leurs
succursales ; un acompte de :
Fr. 15 par action nominative.
Fr. 14.525 par action au por-
teur (coup. n° 47).
Un intérêt semestriel de :
Fr. 12.125 par obligation no-
minative.
Fr. 11.652 par obligation au
porteur (coup. n° 10).

THE HARBURG
ET PÂTE PECTORALE
CENT VINGT ANS DE SUCCÈS
Ce sirop agit d'une manière si rapide
qu'il soulage les malades de toux, de
catarrhes, d'asthme.
Monsieur TH. COQUELUCHE
100, rue Saint-Martin, 104, à Paris.

Prix : Flacon 1.60. Boîte 1.50.
Se trouve dans les bonnes pharmacies.

MAISON DE SANTÉ
de D^{re} Courjon, à Meyzieu
(près LYON)
Cabinet (Lyon), rue de la Barre,
14, mercredi et samedi de 3 à 5 h.
Maladies nerveuses, paralysies,
affections chroniques.

PENSION
ET
DRESSAGE de CHEVAUX
Location de Voitures Remise
A. FONTAINE, avenue de Saxe, 76
LYON-BROTTEAUX

SOURCES CENTRALES
DE
ST-GALMIER
DÉBIT : 15 MILLIONS de bouteilles par an
EAUX minérales : naturelles les plus gazeuses et les
plus hygiéniques
DÉPOT : Dans les principales pharmacies et chez les marchands
d'eau.

MACHINES A COUDRE
Des Meilleures Fabriques
FRANÇAISES et ÉTRANGÈRES
DERNIERS PERFECTIONNEMENTS
PRIX TRÈS RÉDUITS
PERTON & C^{ie}
LYON, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville, 19, LYON